

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 30 janvier 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **30 janvier 2020 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **24 janvier 2020**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. DOSE – MME GUENSER
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
Absents représentés	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN à M. VERGANCE MME SCHWARZ à M. DETHOU
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. GRANDBASTIEN
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO à MME DILLMANN M. HUET à M. DOSE
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT
<i>Liverdun</i>	M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER

N°21 – DA du 30/01/2020

Rapporteur : Monsieur le Président

Evolution du périmètre de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine

La création de la région Grand Est a conduit l'Etat à engager une réflexion sur le périmètre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine au sein de la nouvelle entité régionale.

En effet, les problématiques et enjeux identifiés en matière de mobilisation du foncier pour le logement ou le développement économique, pour la protection contre les risques et pour la préservation de grands espaces naturels, pour la reconversion des friches ou encore de démarches de reconquête des centres-bourg, sont autant d'enjeux qui concernent l'ensemble des territoires de la région Grand Est.

L'EPFL n'est aujourd'hui décliné qu'au niveau de l'ancienne région Lorraine. Il est proposé de faire évoluer le périmètre sur les territoires de l'ex-Région Champagne Ardennes ainsi que sur l'agglomération de Mulhouse qui en a fait la demande.

Pour ce faire, le décret du 7 mars 1973 n°73-250 doit être modifié pour étendre le périmètre et modifier les dispositifs de gouvernance de l'établissement.

A ce titre, il est proposé dans l'article 5-1 du futur décret modifiant le décret de création de l'établissement, qu'une représentation des EPCI de 17 membres puisse siéger au conseil d'administration de l'EPF Grand Est. Bien que les membres doivent être désignés par l'association des maires des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de Haute-Marne, de Meurthe-et-Moselle, de Meuse, de Moselle et des Vosges, et que le Bassin de Pompey ne soit pas membre de l'ADM 54, le Bassin de Pompey souhaite affirmer sa volonté d'être intégré au Conseil d'Administration de l'EPF Grand Est dans sa nouvelle configuration.

L'ensemble des autres articles du décret n'amène pas de remarque complémentaire de la part du Bassin de Pompey.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les évolutions du périmètre de l'EPF Lorraine, conformément à la proposition de décret ci-annexée.

AUTORISE le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de ce décret.

DEMANDE que le Bassin de Pompey puisse siéger au sein du prochain Conseil d'Administration de l'EPF Grand Est.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC